

A63 SPORTS; JEUX; DISTRACTIONS

A63B MATÉRIEL D'ÉDUCATION PHYSIQUE, DE GYMNASTIQUE, DE NATATION, D'ESCALADE OU D'ESCRIME; JEUX DE BALLES; MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT

Schéma général

APPAREILS DE GYMNASTIQUE

Barres; Poutres d'équilibre	1/00, 3/00; 4/00
Appareils pour le saut; échasses	5/00, 6/00; 25/00
Appareils à suspension libre; mâts à grimper ou agrès ou portiques	7/00; 9/00
Massues	15/00
Autres appareils	17/00 à 23/00, 26/00
Commandes	24/00

APPAREILS POUR DES SPORTS DÉTERMINÉS

Grimper, alpinisme	27/00, 29/00
--------------------------	--------------

Natation	31/00 à 35/00
Balles	37/00 à 47/00
Équipement pour le golf	53/00 à 57/00
Autres équipements pour jeux de balles	49/00, 51/00, 59/00, 61/00, 63/00
Objets à lancer	65/00
Appareillage d'entraînement	69/00

AUTRES JEUX SPORTIFS; AUTRES

ACCESSOIRES	67/00; 71/00
-------------------	--------------

Appareils de gymnastique (appareils d'entraînement destinés à des sports particuliers A63B 69/00, appareils pour l'exercice passif, massage A61H) [3]

1/00 Barres fixes

- 1/04 . Nettoyage des barres

3/00 Barres parallèles ou appareils similaires

4/00 Poutres d'équilibre [5]

5/00 Appareils pour le saut (tapis de saut A63B 6/00; pour la course à pied ou les sports hippiques, p.ex. haies, A63K) [5]

- 5/02 . Poteaux pour saut en hauteur
- 5/04 . . Cordes pour ceux-ci
- 5/06 . Perches pour saut en hauteur
- 5/08 . Tremplins (du type trampoline A63B 5/11) [5]
- 5/10 . . pour sports nautiques
- 5/11 . Trampolines [5]
- 5/12 . Appareils d'appui pour exercices de voltige, p.ex. chevaux d'arçon, chevalets de saut, tables de saut
- 5/16 . Dispositifs d'entraînement au saut; Dispositifs pour saut de ballon; Accessoires auxiliaires de saut
- 5/20 . Cordes à sauter
- 5/22 . Obstacles disposés sur le sol pour exercices de saut à la corde

6/00 Tapis ou moyens analogues pour amortir les chocs lors du saut ou en gymnastique ou analogue [5]

- 6/02 . pour se recevoir, p.ex. lors du saut à la perche [5]

7/00 Appareils de gymnastique à suspension libre

- 7/02 . Anneaux; Trapèzes
- 7/04 . Cordes à grimper
- 7/06 . Manèges à cordes pendantes
- 7/08 . Appareils pour funambules

9/00 Mâts à grimper, agrès ou portiques

15/00 Massues

- 15/02 . avec dispositifs lumineux

17/00 Appareils de gymnastique combinant plusieurs éléments tels que câbles, échelles, poutres, glissoires

- 17/02 . non séparables
- 17/04 . séparables

19/00 Cerceaux de sport

- 19/02 . Cerceaux à mouvement libre, p.ex. roues d'éducation physique
- 19/04 . mobiles sur châssis

21/00 Appareils de gymnastique pour développer ou fortifier les muscles ou les articulations du corps en surmontant des résistances, avec ou sans dispositifs de mesure (leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00; mesure de la force musculaire A61B 5/22)

- 21/002 . isométriques ou isocinétiques, c. à d. à variation importante de force, sans mouvement musculaire important [5]
- 21/005 . utilisant des dispositifs résistants électromagnétiques ou électriques [5]
- 21/008 . utilisant des dispositifs résistants hydrauliques ou pneumatiques [5]
- 21/012 . utilisant des dispositifs résistants à friction [5]
- 21/015 . . comprenant des éléments tournants ou oscillants [5]
- 21/018 . . comprenant une corde se déplaçant par rapport à la surface d'éléments [5]
- 21/02 . utilisant des dispositifs résistants élastiques [5]
- 21/04 . . ancrés à une structure fixe
- 21/045 . . comprenant des éléments de torsion [5]
- 21/05 . . Éléments comprimés axialement [5]
- 21/055 . . Éléments du type à extension [5]
- 21/06 . Poids actionnés par l'utilisateur [5]
- 21/062 . . comprenant un guide pour des rangées verticales de poids [5]
- 21/065 . . portés sur le corps de l'utilisateur [5]
- 21/068 . . utilisant le propre poids de l'utilisateur [5]
- 21/072 . . Haltères, barres à boules ou similaires [5]
- 21/075 . . . à poids variables [5]
- 21/078 . . Dispositifs pour l'exercice, en position allongée sur le dos, des muscles extenseurs des bras [5]

A63B

- 21/08 . . ancrés à une extrémité
- 21/16 . Supports d'ancrage des dispositifs résistants à friction
- 21/22 . Dispositifs résistants avec masses tournantes
- 21/28 . Dispositifs utilisables par deux personnes en opposition
- 22/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à l'entraînement du système cardio-vasculaire, pour exercer l'agilité ou la coordination des mouvements** (aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00) [5]
 - 22/02 . avec des tapis roulants sans fin [5]
 - 22/04 . avec des marches mobiles [5]
 - 22/06 . avec un mouvement de pédalier (supports pour bicyclettes A63B 69/16; monocycles B62K 1/00) [5]
 - 22/08 . . pour les jambes [5]
 - 22/10 . . pour les bras [5]
 - 22/12 . . simultanément pour les jambes et les bras [5]
 - 22/14 . Plates-formes pour effectuer un mouvement alternatif en rotation autour d'un axe vertical [5]
 - 22/16 . Plates-formes pour effectuer un mouvement de basculement autour d'un axe horizontal; Tambours d'équilibre; Planches d'équilibre ou similaires [5]
 - 22/18 . avec des éléments ayant un mouvement circulaire ou rotatif engendré par des mouvements d'oscillation de l'utilisateur (cerceaux de sport A63B 19/00) [5]
 - 22/20 . utilisant des roues, des rouleaux, des roulettes ou similaires déplacés sur le sol ou sur toute autre surface durant l'exercice [5]
- 23/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à des parties déterminées du corps** (A63B 22/00 a priorité; aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00; dispositifs pour exercer ou fortifier les doigts ou les bras tout en enseignant la manipulation de claviers G09B, p.ex. G09B 15/06) [5]
 - 23/02 . pour l'abdomen, la colonne vertébrale, le torse ou les épaules
 - 23/025 . pour la tête ou le cou [5]
 - 23/03 . . pour les muscles du visage [5]
 - 23/035 . pour les membres, c. à d. supérieurs ou inférieurs, p.ex. en même temps [5]
 - 23/04 . . pour les membres inférieurs [5]
 - 23/08 . . . pour les articulations des chevilles [5]
 - 23/10 . . . pour les pieds ou les orteils [5]
 - 23/12 . . pour les membres supérieurs [5]
 - 23/14 . . . pour les articulations des poignets [5]
 - 23/16 . . . pour les mains ou les doigts [5]
 - 23/18 . pour améliorer la fonction respiratoire [5]
 - 23/20 . pour les muscles du vagin [5]
- 24/00 Commandes électriques ou électroniques pour les appareils d'exercice des groupes A63B 1/00 à A63B 23/00** [5]
- 25/00 Echasses ou analogues**
 - 25/02 . Echasses élastiques
 - 25/04 . avec roues
 - 25/06 . Chaussures montées avec échasses pour allonger le pas
 - 25/08 . Béquilles de saut, p.ex. béquilles à ressort
 - 25/10 . Chaussures pour rebondir élastiquement, fixées au pied
- 26/00 Appareils d'exercice non couverts par les groupes A63B 1/00 à A63B 25/00** [5]

Grimper; Alpinisme

- 27/00 Appareils pour grimper aux mâts, aux arbres ou similaires** (ceintures de sécurité pour grimpeurs A62B 35/00)
 - 27/02 . Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts cylindriques
 - 27/04 . Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts profilés
- 29/00 Matériel d'alpinisme** (casques A42B 3/00; dispositifs antidérapants pour chaussures, p.ex. griffes d'alpinisme, A43C 15/00; masques ou casques respiratoires pour l'emploi à haute altitude A62B 18/00; piolets B25D 7/00) [3]
 - 29/02 . Cordes ou accessoires, p.ex. pour avalanches; Moyens pour indiquer où se trouvent des personnes ensevelies accidentellement, p.ex. dans la neige (détection des masses cachées G01V)
 - 29/04 . Echelons d'escalade (fixés de façon permanente E06C 9/04)
 - 29/08 . Equipement à main pour grimpeurs

Natation

- 31/00 Accessoires de natation** (enseignement de la natation A63B 69/10 à A63B 69/14; sauvetage dans l'eau B63C 9/00)
 - 31/02 . Gants de natation
 - 31/04 . . avec dispositions pour agrandir la surface propulsive
 - 31/08 . Palmes, ailerons ou autres aides à la natation tenus par les, ou attachés aux, mains, bras, pieds ou jambes (A63B 31/18 a priorité; portés comme des gants A63B 31/02) [3]
 - 31/10 . . tenus par les, ou attachés aux, mains ou pieds [3]
 - 31/11 . . . attachables seulement aux pieds [3]
 - 31/12 . . tenus par les, ou attachés aux, bras ou jambes [3]
 - 31/14 . . à clapets
 - 31/16 . . avec dispositions pour faire varier la surface active
 - 31/18 . Accessoires de natation avec effet propulsif simultanément par les mains et les pieds
- 33/00 Equipement de natation pouvant être fixé à la tête, p.ex. casques, lunettes de nageurs** (appareils respiratoires, p.ex. tubes respiratoires, B63C 11/12)
- 35/00 Châssis de natation avec mécanismes de propulsion mus par le nageur ou par un moteur** (autres bateaux ou structures flottantes analogues de plaisance ou de sport B63B 35/71, B63B 35/73; engins automoteurs de plongée ou engins analogues B63C 11/46)
 - 35/02 . en forme de queue de poisson
 - 35/04 . avec des roues à aubes
 - 35/06 . avec des pales ou éléments flottants jumelés
 - 35/08 . à propulseur mécanique
 - 35/10 . . manœuvré par le nageur
 - 35/12 . . manœuvré par un moteur

Balles

- 37/00 Balles pleines; Billes** (poids A63B 65/06)
 - 37/02 . Noyaux particuliers
 - 37/04 . . Noyaux rigides
 - 37/06 . . Noyaux élastiques
 - 37/08 . . Noyaux liquides; Noyaux plastiques
 - 37/10 . . à centre de gravité excentré

- 37/12 . Revêtements particuliers
- 37/14 . Surfaces particulières
- 39/00 Balles creuses à volume constant**
- 39/02 . Dispositions pour maintenir la pression
- 39/04 . . Balles creuses auxquelles on peut rendre leur forme par insufflation au moyen de piqûres suivies d'auto-obturation
- 39/06 . Revêtements particuliers
- 39/08 . . faits de deux moitiés
- 41/00 Balles creuses gonflables, ballons** (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00; valves, p.ex. valves à fermeture automatique, F16K)
- 41/02 . Vessies
- 41/04 . . Fermetures de vessies
- 41/08 . Enveloppes de balles; Leurs fermetures
- 41/10 . Vessies formant l'enveloppe
- 41/12 . Outils ou appareils pour gonfler ou fermer les balles (pompes à air F04)
- 43/00 Balles avec dispositifs particuliers**
- 43/02 . avec manche
- 43/04 . à centre de gravité excentré ou avec un moyen pour changer le centre de gravité (balles pleines A63B 37/10)
- 43/06 . à dispositifs lumineux
- 45/00 Appareils ou méthodes pour fabriquer les balles** (travail des matières plastiques ou des substances à l'état plastique B29)
- 45/02 . Marquage des balles
- 47/00 Dispositifs pour la manipulation ou le traitement des balles**
- 47/02 . pour le ramassage
- 47/04 . pour le nettoyage des balles (appareils pour nettoyer des boules, comme accessoires pour boulodromes ou jeux de boules de tables A63D 5/10)

Raquettes, battes ou autres accessoires pour jeux de balles

- 49/00 Raquettes de tennis, de volants ou de jeux analogues**
- 49/02 . Cadres
- 49/04 . . avec dispositifs d'équilibrage
- 49/06 . . à fentes
- 49/08 . . à manches de structure particulière
- 49/10 . . faits de matériaux non métalliques autres que le bois
- 49/12 . . métalliques
- 49/14 . . Dispositifs de protection fixés au cadre
- 49/16 . Presses
- 49/18 . Enveloppes
- 51/00 Cordage des raquettes**
- 51/02 . Boyaux; Succédanés
- 51/04 . . Structures en feuilles utilisées comme moyen de remplacement
- 51/06 . Cordages double face
- 51/08 . Cordage diagonal
- 51/10 . Renforcement du cordage
- 51/12 . Dispositifs ménagés dans ou sur la raquette pour le réglage de la tension des cordes
- 51/14 . Dispositifs pour encordage des raquettes
- 51/16 . . Machines ou appareils pour l'encordage pendant la fabrication

- 53/00 Clubs de golf**
 - 53/02 . Raccords entre le manche et la tête
 - 53/04 . Têtes
 - 53/06 . . ajustables
 - 53/08 . avec des dispositions particulières pour faire varier l'impact
 - 53/10 . Manches non métalliques
 - 53/12 . Manches métalliques
 - 53/14 . Poignées
 - 53/16 . . ajustables
 - 55/00 Sacs pour clubs de golf; Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours**
 - 55/02 . avec compartiments pour balles
 - 55/04 . Supports avec dispositifs d'ancrage sur le terrain
 - 55/06 . . Sacs à trépieds ou supports debout analogues
 - 55/08 . Transporteurs à roues pour sacs de golf (caractéristiques de transmission de roulement ou de propulsion B60)
 - 55/10 . Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours
 - 57/00 Accessoires pour jouer au golf, p.ex. porte-tees, tees**
 - 59/00 Battes, raquettes, ou similaires, pour autres jeux** (battes avec balle asservie A63B 67/20)
 - 59/02 . pour crosse canadienne, pelote ou jeux similaires
 - 59/04 . pour tennis de table
 - 59/06 . pour baseball, thèque ou jeux similaires
 - 59/08 . pour cricket
 - 59/10 . pour croquet
 - 59/12 . pour hockey
 - 59/14 . pour hockey sur glace
 - 59/16 . pour polo
 - 59/18 . Canes circulaires pour autres jeux
 - 61/00 Filets de tennis ou accessoires pour le tennis ou jeux analogues**
 - 61/02 . Piquets; Piquets montés pour pouvoir tourner
 - 61/04 . Dispositifs pour tendre ou régler les filets
 - 63/00 Cibles ou buts pour jeux de balle** (porte-tees A63B 57/00)
 - 63/02 . montés rigidement (A63B 63/08 a priorité) [3]
 - 63/04 . réglables ou pivotables (A63B 63/08 a priorité) [3]
 - 63/06 . Cibles tournantes
 - 63/08 . à orifice horizontal pour la balle, p.ex. pour le basket-ball [3]
-
- 65/00 Objets à lancer** (jouets à lancer A63H 33/18; armes de jet F41B)
 - 65/02 . Javelots, épieux ou analogues
 - 65/04 . Marteaux
 - 65/06 . Poids
 - 65/08 . Boomerangs
 - 65/10 . Disques; Palets
 - 65/12 . Appareils de lancement de balles avec ou sans récepteurs
 - 67/00 Jeux sportifs non prévus dans les groupes A63B 1/00 à A63B 65/00**
 - 67/02 . Jeux de golf particuliers p.ex. golf miniature
 - 67/04 . Jeux de table pour exercices physiques, à l'instar des jeux de plein air, p.ex. tennis de table (autres jeux de table A63F)
 - 67/06 . Jeux à faire voltiger des anneaux ou des disques
 - 67/08 . Jeux à jongler ou à faire tournoyer des balles en tant que jeu d'adresse

A63B

- 67/10 . Jeux comportant des objets suspendus par un fil ou pouvant osciller, p.ex. des balles, des objets pointus en forme d'oiseaux ou d'autres animaux, pour viser et frapper des cibles (jeux utilisant une batte avec balle asservie A63B 67/20; jeux de quilles à boules asservies A63D 7/00)
- 67/12 . Jeux d'adresse à lancement d'objets
- 67/14 . Curling, galets; Autres jeux analogues avec objets à faire glisser
- 67/16 . Diabolos ou jeux de lancement par enroulement
- 67/18 . Badmington, volants ou autres jeux avec projectiles empennés
- 67/20 . Jeux utilisant une batte avec balle asservie [3]
- 67/22 . . la batte comportant un ou plusieurs trous [3]

69/00 Appareils d'entraînement ou appareils destinés à des sports particuliers (entraînement des parachutistes B64D 23/00)

- 69/02 . pour l'escrime
- 69/04 . simulant les mouvements du cheval (animaux-jouets à chevaucher A63G 19/00)
- 69/06 . pour canotage ou aviron
- 69/08 . . en bassins
- 69/10 . Appareils pour apprendre à nager, utilisés hors de l'eau
- 69/12 . Aménagements en piscine pour apprendre à nager
- 69/14 . . Châssis, planches pour apprendre à nager
- 69/16 . pour cyclisme
- 69/18 . pour ski
- 69/20 . Punching-balls

- 69/22 . . montés sur, ou suspendus à, des supports fixes
- 69/24 . . montés sur, ou suspendus à, des supports mobiles
- 69/26 . . . attachés au corps humain
- 69/28 . . Ballons portant des attaches en des points opposés
- 69/30 . . . attaches à ressort ou élastiques
- 69/32 . . avec dispositifs indicateurs
- 69/34 . Mannequins pour boxe ou football
- 69/36 . pour le golf
- 69/38 . pour le tennis
- 69/40 . Dispositifs fixés à demeure pour la projection de balles (armes de jet F41B 3/00; boîtes de lancement de pigeons artificiels F41J 9/18)

71/00 Accessoires pour jeux ou sports non couverts dans les groupes A63B 1/00 à A63B 69/00 (accessoires pour donner le départ A63K 3/02)

- 71/02 . pour jeux sportifs de plein air ou de gymnase
- 71/04 . pour jeux d'intérieur ou de salon
- 71/06 . Dispositifs indicateurs ou de marque pour jeux ou joueurs (chronométrage G07C)
- 71/08 . Moyens protecteurs du corps pour joueurs ou sportifs (vêtements de protection destinés aux sports A41D 13/00)
- 71/10 . . pour la tête (en forme de casquettes ou de coiffures A42B 1/08; casques A42B 3/00)
- 71/12 . . pour le corps ou les jambes
- 71/14 . . pour les mains, p.ex. gants de baseball, de boxe ou de golf (doigtiers pour le tir à l'arc F41B 5/16)
- 71/16 . . . pneumatiques (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)